

# Le journal du petit Ventabremais

Rentrée scolaire 2016





# Edito du Maire

C'est avec plaisir que je vous présente pour cette rentrée scolaire **2016** la troisième édition du « Journal du Petit Ventabrennais ». Vous y trouverez en tant que parents tous les renseignements sur l'emploi du temps, l'accueil et les activités à l'école, à la crèche ou avec l'assistante maternelle de votre enfant. Ce guide vous sera utile toute l'année.

Vous y trouverez l'ensemble des renseignements nécessaires : les activités scolaires et périscolaires, et même les activités de loisirs organisées par la commune de Ventabren, tout au long de l'année, et particulièrement pendant les vacances scolaires.

A la rentrée 2015, nous avons mis en place un portail famille accessible depuis le site <a href="https://www.ventabren.fr">www.ventabren.fr</a> permettant aux familles de réserver les prestations péri et extrascolaires 24h/24 depuis un poste informatique. Après une année de fonctionnement et en concertation avec les acteurs de l'éducation, mes services et les utilisateurs, nous avons apporté des améliorations permettant moins de manipulations et plus de lisibilité tout en gardant une certaine flexibilité pour les familles.

Les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs municipal « la Marelle » pendant les temps périscolaires - le matin, le midi et le soir -, ainsi que pendant les temps extrascolaires. Il leur est proposé des activités sportives, culturelles et artistiques encadrées par des animateurs et intervenants diplômés. Vous pourrez suivre leurs loisirs via un blog informatif sécurisé.

Tous nos services sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et continuent avec professionnalisme et énergie à proposer à vos enfants des prestations de qualité.

Soyez assurés, chers parents, que nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant soit bien accueilli et qu'il soit heureux au sein des différentes structures enfance et jeunesse de la commune.

Claude FILIPPI Maire de Ventabren

# Organisation de la semaine



# Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

7h30 – 8h10	8h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 - 15h45	15h45 – 16h30	15h45 – 17h15	17h15 – 18h30
Accueil matin	Temps scolaire	Restauration et activités	Temps scolaire	Garderie détente et goûter (T1)	Goûter puis ateliers périscolaires (T2)	Accueil du soir et activités libres (T3)

Les services d'animation périscolaire proposent des activités variées en libre accès et laissées au libre choix des enfants. Ces activités sont maintenues le matin de 7h30 à 8h10, entre 11h30 et 13h30, et le soir de 16h15 à 18h30.

A l'issue de la classe de 15h45, la municipalité assure un service de garderie jusqu'à 16h30, encadré par du personnel municipal et des animateurs.

Entre 15h45 et 17h15, les enfants inscrits aux ateliers périscolaires choisissent parmi de nombreuses activités celle qu'ils ont envie de suivre. Ces ateliers sont organisés par cycle, entre chaque période de vacances scolaires. Par ailleurs, les études assurées par les enseignants sont maintenues, au même tarif que l'atelier périscolaire.

Les enfants ont la possibilité de sortir à tout moment entre 15h45 et 16h30 et entre 17h15 et 18h30. En revanche, pendant l'atelier périscolaire de 15h45 à 17h15, aucun départ n'est possible, l'enfant devant participer à l'activité complète sur toute la durée de son inscription. En maternelle, les départs restent échelonnés de 15h45 à 18h30, pour permettre aux plus petits de quitter l'école à tout moment.

#### Mercredi

7h30 – 8h10	8h30 - 11h30	11h30 – 18h30
Accueil matin	Temps	Accueil de
	scolaire	loisirs

Le mercredi à 11h30, après le temps scolaire, les enfants inscrits à l'Accueil de loisirs « La Marelle » sont encadrés par les animateurs de la structure pour déjeuner au restaurant scolaire, avant de reprendre leurs activités au Centre de loisirs.

Les inscriptions au Centre de loisirs restent limitées au nombre de places admises par le règlement interne de la structure et règlementé par le ministère de la jeunesse et des sports(DDCS).

Les enfants qui ne sont pas pris en charge par le Centre de loisirs devront quitter l'école à 11h30.

# Accueil et activités périscolaires



Plus qu'un mode de garde, l'accueil périscolaire est un lien important entre la maison et l'école, et permet de mettre en œuvre la politique éducative et pédagogique de la commune, autour de l'enfant et de sa famille.

Les réservations périscolaires se feront sur une seule période (année scolaire), elles seront modifiables jusqu'au mardi minuit pour la semaine suivante (en dehors du T2 non modifiable).

#### **Horaires et Lieux**

Où déposer et venir récupérer vos enfants?

Horaires	Maternelle	Elémentaire
Accueil matin: 7h3o-8h1o	Ecole maternelle	Centre de loisirs
Accueil après-midi : 15h45-16h30		Ecole élémentaire
Ateliers périscolaires : 15h45-17h15	Ecole maternelle	Pas de sortie possible
Fin des activités : 17h15	Sortie échelonnée possible entre	Ecole élémentaire
Accueil soir : 17h15-18h30	15h45 et 18h3o	Centre de loisirs

#### **Activités**

Pendant l'accueil du matin, les animateurs ont pour rôle principal d'être à l'écoute des familles et de préparer les enfants à leur journée d'école. Ainsi, différentes activités et jeux leur sont proposés ou mis à disposition.

Pendant le temps de pause méridienne, les enfants sont orientés en fonction de leur âge et de l'organisation interne, sur le premier ou le deuxième service de restauration. En dehors du temps de restauration, de nouvelles activités sont proposées aux enfants, en libre accès et libre choix.

- En maternelle, les ATSEM et animateurs proposent des ateliers basés sur un projet pédagogique défini et élaboré en début d'année.
- En élémentaire, des animateurs diplômés proposent un panel d'activités variées favorisant l'épanouissement individuel et collectif des enfants.

L'accueil de l'après-midi est un temps récréatif dédié au goûter, à la détente et aux jeux.

**Pendant le temps d'atelier périscolaire,** les ATSEM, animateurs et intervenants (éducateurs sportifs, professeurs des écoles, associations, partenaires professionnels extérieurs...) ont pour rôle principal d'être à l'écoute des besoins des enfants en fonction de leur âge. Ainsi, différentes activités mais aussi des coins calmes leurs sont proposés.

■ En maternelle, les enfants bénéficient de plusieurs ateliers adaptés en fonction de la météo, de la saison, et de leurs envies!

- Liste des activités, laissées au libre choix de l'enfant: Parcours vélo/trottinette, Théâtre et marionnettes, Bibliothèque, Lecture de contes, Jeux sportifs, Eveil sensoriel, Jeux de société, Travaux manuels, Atelier création et recyclage, Art visuel, Danse et théâtre, Modelage, Eveil au chant, Jardinage, Espace cocooning...
- En élémentaire, les enfants ont également la possibilité de participer aux différents ateliers, organisés par cycle, entre chaque période de vacances scolaires.
  Durant le 1<sup>er</sup> cycle (septembre octobre), l'inscription aux ateliers périscolaires de 15h45 à 17h15(T2) reste modifiable, en informant par mail via le portail de votre modification, afin que les enfants testent les différents ateliers avant de faire leur choix. Cela permettra également aux parents de s'organiser et de réajuster les options choisies, en fonction des activités extrascolaires de l'enfant, dont les inscriptions se feront lors du Forum des Associations

A compter de la rentrée des vacances de la toussaint, les réservations faites sur le temps d'atelier périscolaire(T2) <u>ne seront plus modifiables</u>. Pour les changements de situation exceptionnels vous devrez contacter le centre de loisirs « la marelle ».

- Liste des activités, laissées au libre choix de l'enfant: Bibliothèque, Activités et jeux sportifs, Atelier création de jeux de société et ludothèque, Travaux manuels et arts plastiques, Peinture, Atelier journalisme et audiovisuel, Yoga, Eveil musical, Réalisation d'un court-métrage, Atelier créatif à partir de matériaux de recyclage, Espace détente... le planning d'activités est modifiable en fonction des envies et besoins des enfants.
- Les ateliers conventionnés avec les associations sont proposés sur place pendant le temps périscolaire : Poterie avec le Foyer Rural ou Anglais avec Baby Speaking. Ces ateliers ne doivent pas être réservés sur le Portail, l'inscription se fait directement auprès de l'association. En revanche, s'ils sont suivis de l'accueil du soir de 17h15 à 18h30, cette dernière prestation doit être réservée.
- Les heures d'études surveillées doivent permettre aux élèves de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons dans le calme, l'enseignant apportant à la fois un soutien pédagogique et une aide méthodologique. Le nombre de places sera limité à 10 par souci d'efficacité. La prestation doit faire l'objet d'une réservation et sera facturée au même tarif qu'un atelier périscolaire (T2).

**Pendant l'accueil du soir,** l'enfant est libre de choisir une nouvelle occupation entre les différents jeux mis à sa disposition ou un temps calme dans « l'espace cocooning » en maternelle, et dans « l'espace détente » en élémentaire.

## **Tarifs**

Accueil	Activités	Accueil	Ateliers	Accueil	Dépassement
matin	midi	après-midi	périscolaires	soir	horaire au 3 <sup>ème</sup>
7h30 à 8h10	11h30 à 13h30	15h45 à 16h30	15h45 à 17h15	17h15 à 18h30	retard constaté
		(T1)	(T2)	(T3)	pendant l'année
					scolaire
Tarif unique	Gratuit	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique	Pénalité par enfant
1 €	diatuit	0,50€	1,30 €	2 €	10 €

NB: La présence d'un enfant sans inscription et/ou sans réservation entraînera l'application d'un tarif majoré: 1 € supplémentaire pour chaque temps d'accueil non réservé.

# La restauration



# Une restauration collective de qualité

Les menus sont établis chaque mois par le gestionnaire de la Restauration. Ils sont affichés à l'école, publiés sur le site internet de la commune <u>www.ventabren.fr</u>, rubrique « Enfance-Jeunesse », et disponibles au Pôle Enfance-Jeunesse et à l'Accueil de la Mairie.

Les repas sont cuisinés sur place et intègrent des produits frais de saison, locaux et régionaux, garants d'une qualité optimale.

Le BIO s'invite une fois par mois à la table des enfants dans un repas complet. Des animations et repas à thèmes sont également proposés chaque mois, tout au long de l'année scolaire.

Les repas sont organisés en deux services : à 11h30 et à 12h30, et sont servis à table par le personnel municipal. Les enfants de petite section déjeunent au 1<sup>er</sup> service, de façon à pouvoir commencer la sieste à partir de 13 heures.

Pour les enfants de maternelle, l'accès à la restauration est limité à une fois par semaine quand un des parents/conjoints ou les deux parents/conjoints n'exercent pas d'activité professionnelle.

Le service Restauration a lui aussi une mission éducative auprès de chaque enfant : sensibiliser au goût lors des repas, au respect mutuel et au respect des consignes.

# Un temps d'activités

En dehors du temps de restauration, le temps d'activités est dédié à la détente et aux jeux. Les ATSEM et animateurs proposent aux enfants de participer à différentes activités élaborées dans le cadre d'un projet pédagogique et auxquelles les enfants peuvent s'inscrire en libre accès.

#### **Tarifs**

Les tarifs du Restaurant scolaire sont modulés en fonction des revenus. Vous pouvez faire calculer votre Quotient Familial (QF) au Pôle Enfance-Jeunesse.

Tranches de QF	Tarif
Tranciles de QF	en €
QF 0 - 400	2.70
QF 401 – 600	3.10
QF 601 – 1000	3.50
QF 1001 – 1500	3.70
QF 1501 et +	4.00
Elève allergique : P.A.I avec panier repas	1.40
Repas adulte	5.00
Repas élève : tarif majoré 5.00	5.00

# Accueil de loisirs « La Marelle »



L'Accueil de loisirs, ouvert à tous les enfants scolarisés, y compris aux – de 4 ans, offre un espace d'expression, de découverte et d'échange adapté au rythme des enfants.

Il s'inscrit dans la continuité éducative et met en place des activités qui favorisent l'épanouissement des enfants en collectivité.

## **Horaires**

Le mercredi, les enfants sont accueillis de 11h30 à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, les enfants doivent être accompagnés le matin entre 7h30 et 9h00.

Le soir, les départs s'échelonnent de 16h30 à 18h30 au plus tard.

NB: Le Centre de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et le mois d'août (reprise en fonction du calendrier communiqué).

# **Inscriptions**

Les inscriptions à l'accueil de loisirs « La Marelle » se font sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la commune <u>www.ventabren.fr</u>.

Pour les familles n'ayant pas d'accès à internet, elles pourront effectuer ces démarches auprès du Pôle Enfance et Jeunesse.

Pour les vacances scolaires et les mercredis, les inscriptions se font-en fonction du calendrier mémo communiqué sur le portail famille et dans les services. Ces inscriptions sont définitives, aucune modification ultérieure ne sera prise en compte. Ces inscriptions sont soumises à validation par la direction du Centre de Loisirs et sont définitives, aucune modification ultérieure ne sera prise en compte

#### **Tarifs**

Les tarifs de l'ALSH sont modulés en fonction des revenus.

Tranches	Mercredi	Vacances scolaires				Dépassement
de QF		1 jour suppl.	3 jours	4 jours	5 jours	heure du soir
Tarifs commune						
QF o - 600	9,00€	12,00 €	33,00€	43,00€	53,00 €	Pénalité par
QF 601 - 1000	10,50 €	13,50 €	37,50 €	49,00€	60,00€	enfant au 3 <sup>ème</sup>
QF 1001 - 1500	13,00 €	16,00 €	45,00€	58,00€	70,00€	retard
QF 1501 et +	15,00 €	18,00 €	51,00 €	64,00€	75,00 €	constaté
Tarifs extérieurs : enfants résidant hors commune						pendant
QF o - 600	14,00 €	17,00 €	45,00€	58,00€	70,00€	l'année
QF 601 - 1000	16,00 €	18,75 €	48,00€	62,00€	75,00€	scolaire
QF 1001 - 1500	20,00€	23,00€	58,00€	76,00 €	91,00 €	10 €
QF 1501 et +	22,00€	26,00€	69,00€	88,00€	105,00€	

# Transports scolaires



## **Itinéraire**

Notre commune bénéficie d'un ramassage scolaire pour les enfants fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire. Pour savoir si un arrêt de bus peut être desservi, le logo de la CPA doit figurer sur les panneaux présents sur l'abribus.

L'itinéraire est flexible et peut être adapté en cours d'année en fonction des demandes et des besoins des personnes inscrites, dans la mesure où le nouvel arrêt peut s'intégrer au parcours existant et à la durée du trajet.

Sur chaque trajet, un accompagnateur – Agent de Police municipale (ASVP) – est présent dans le bus avec les enfants.

ATTENTION: Un adulte devra obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'à sa montée dans le bus et l'accueillir à son retour.

Jours de fonctionnement	Heure de départ du bus	Itinéraire - Nom des arrêts de bus
	Aller: 07h50	Les Peyres, L'Etoile, Vignes Longues Hautes,
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		La Recense, Les Gourgoulons, Les
		Batailles, Val Lourdes, La Lecque, La
		Coopérative, Ste Michèle, Les Claux, La
		Crémade, Ecole Edouard Peisson
	Retour: 15h55	Ecole Edouard Peisson, Les Claux, Ste
		Michelle, La Coopérative, Les Peyres, La
		Recense, Les Gourgoulons, La Lecque, Val
		Lourdes, Les Batailles
	Aller: 07h50	Les Peyres, L'Etoile, Vignes Longues Hautes,
Mercredi		La Recense, Les Gourgoulons, Les
		Batailles, Val Lourdes, La Lecque, La
		Coopérative, Ste Michèle, Les Claux, La
		Crémade, Ecole Edouard Peisson
	Retour: 11h40	Ecole Edouard Peisson, Les Claux, Ste
	·	Michelle, La Coopérative, Les Peyres, La
		Recense, Les Gourgoulons, La Lecque, Val
		Lourdes, Les Batailles

## **Tarifs**

Le service de bus scolaire est assuré par la métropole Aix Marseille Provence. La carte de bus doit faire l'objet d'un renouvellement annuel auprès du Pôle Enfance et Jeunesse.

- 1 ou 2 enfants : 50 € par famille et par an
- 3 enfants et +: 30 € par famille et par an.

Le tarif métropole Aix Marseille Provence étant de 50 € par enfant, le CCAS prend en charge la différence.

# Formalités administratives



# Inscriptions

Il est nécessaire de renouveler chaque année l'inscription des enfants aux accueils péri et extrascolaires.

Le dossier d'inscription et le Règlement intérieur des accueils Enfance et Jeunesse sont à retirer au Pôle Enfance-Jeunesse ou à télécharger sur le Portail Famille <u>www.ventabren.fr</u>, rubrique « Document ».

Les réservations périscolaires, mercredis et vacances, se font en fonction du calendrier communiqué via le Portail Famille et mis à disposition dans les services.

**ATTENTION**: Les réservations se font dans la limite des capacités d'accueil des structures; une fois la limite atteinte, les familles ne pourront plus effectuer de réservations.

## Demande de modification

Les modifications de réservations seront enregistrées sur le Portail Famille au plus tard le mardi à minuit pour la semaine suivante pour les accueils périscolaires (restauration, accueil du matin, T1, et T3).

**ATTENTION**: Aucune inscription hors délai ne sera admise.

Ces modifications hebdomadaires ne seront toutefois pas possibles sur le temps d'atelier périscolaire (T2:15h45 - 17h15), où l'enfant s'engage à être présent sur toute la durée du cycle, hormis durant le 1<sup>er</sup> cycle (septembre – octobre), afin de laisser le temps aux familles de s'organiser. L'inscription étant à l'année, il sera possible de modifier, à titre exceptionnel, en nous contactant, via la messagerie du portail et ce uniquement pendant les vacances scolaires.

Toute présence d'un enfant sans réservation préalable, avec un dossier incomplet ou inexistant entraînera l'application d'un tarif majoré.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Pôle Enfance Jeunesse ☎04.84.47.01.55.

#### **Absences**

Toute absence de l'enfant doit être signalée dans les meilleurs délais à la structure concernée via la messagerie du Portail Famille

Donnent droit à remboursement :

- les absences justifiées par un certificat médical fourni dans les 7 jours calendaires suivant la reprise, avec application d'un délai de carence de 3 jours,
- les absences du fait d'un enseignant non remplacé, signalées par les familles sous 48 heures maximum.

# Portail Famille : mode d'emploi



# Etape 1: votre première connexion

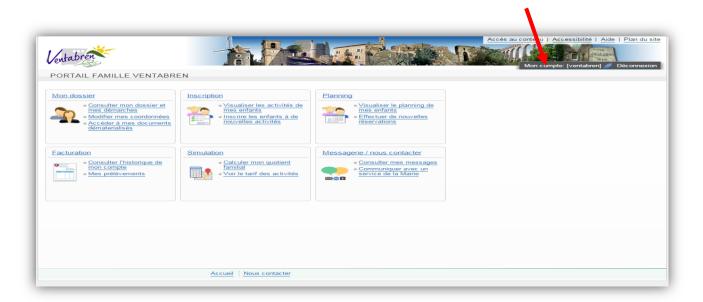
# → « J'ai un compte »

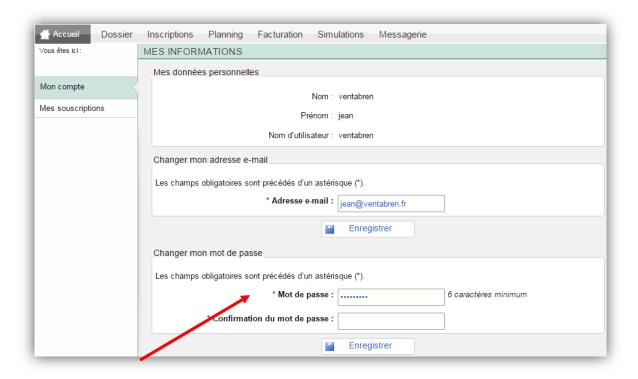
La procédure reste inchangée.



# → « je n'ai pas de compte » :

- ⇒ reportez vous sur le site de la commune : www.ventabren.fr
- ⇒ en haut à droite de votre écran cliquez sur « portail famille »
- ⇒ connectez-vous avec le mot de passe donné par le service.
- $\Rightarrow$  Puis pour changer votre mot de passe, allez sur « mon compte » et modifier.





⇒ Sous l'onglet « Changer mon mot de passe », tapez le mot de passe de votre choix, de 6 caractères minimum, puis cliquez sur « Enregistrer ».

## Etape 2 : présentation de votre Portail Famille

Vous accédez désormais aux différentes rubriques de votre dossier, vous permettant de réaliser l'ensemble de vos démarches à la maison.



La rubrique « Mon dossier » vous permet de consulter vos informations personnelles : responsables légaux, enfants, scolarité suivie, coordonnées familiales. Il est à noter que vous pouvez modifier uniquement votre numéro de téléphone depuis chez vous. Pour toute autre demande, contactez le Pôle Enfance Jeunesse par la messagerie du Portail.

Vous pouvez également créer un dossier personnel contenant des documents scannés, qui resteront accessibles uniquement pour les besoins du service Enfance Jeunesse.

La rubrique « Inscription » vous permet d'inscrire vos enfants aux différentes prestations périscolaires et à l'accueil extrascolaire, en respectant l'ouverture des périodes d'inscription. Vous pourrez également consulter les inscriptions actuelles de vos enfants.

La rubrique « Planning » vous permet de modifier vos réservations sur les différents temps d'accueil péri et extrascolaires, et de visualiser le planning de vos enfants par mois, par quinzaine ou par semaine.

Les familles désirant imprimer l'emploi du temps de l'enfant peuvent faire une capture d'écran

La rubrique « Facturation » vous donne accès à la consultation de vos factures, et à un historique de facturation.

La rubrique « Simulation » vous permet de calculer votre quotient familial, et consulter les tarifs des différentes prestations en fonction de votre quotient.

La rubrique « Messagerie » vous permet d'envoyer un message au Pôle Enfance Jeunesse et à l'Accueil de loisirs « La Marelle », en ayant la possibilité de joindre un fichier (ex : justificatif...). Vous pourrez également consulter l'historique des messages reçus et envoyés.

12

# **Etape 3: vos inscriptions**

## Deux étapes vous attendent pour chacun de vos enfants :

<u>1ére/l'inscription</u>:
Onglet inscriptions:

Activité: choisir « activité »

Choisir l'enfant

Type d'activités : Choisir périscolaire, mercredis ou vacances scolaires

Activité: choisir la session concernée

Cocher les cases correspondantes aux jours et prestations souhaitées

**ENREGISTRER** 

<u>2éme/La réservation :</u> Onglet planning :

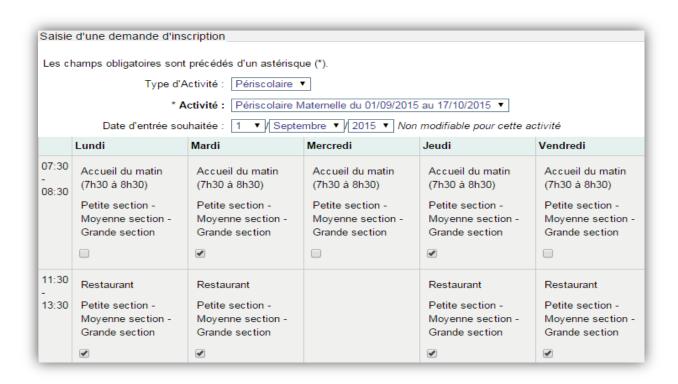
Visualiser le planning de mes enfants

Si modification nécessaire: touche modification

Faire les suppressions ou ajouts

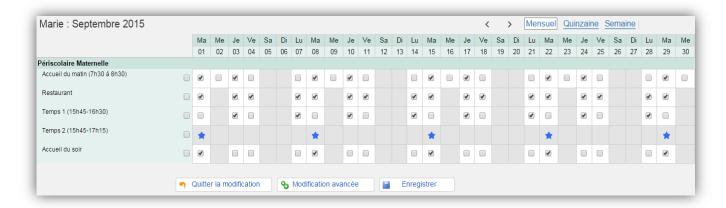
Enregistrer- si vous devez apporter des modifications sur plusieurs mois, il faut enregistrer celles-ci mois après mois, sinon seul le dernier mois modifié sera enregistré. Terminer.

Si le nombre limite d'inscriptions est atteint, vous serez informé que votre demande ne peut être prise en compte car le créneau est complet.



# Etape 4 : votre planning de réservations

- Dans la rubrique « Planning », vous retrouverez le récapitulatif de vos réservations.
- Afin d'effectuer des modifications, choisissez votre mois grâce aux flèches.
- Cliquez sur « Modifier », cochez ou décochez les cases correspondantes, puis cliquez sur « Enregistrer ».



# Crèche « Les Farfadets »



## **Présentation**

La Crèche « Les Farfadets » ouvre ses portes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle dispose d'un agrément pour accueillir 45 enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 35 enfants le mercredi, répartis en trois sections : bébés, moyens et grands.

L'équipe est formée de la Directrice, infirmière puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants, quatre auxiliaires de puériculture, six aides auxiliaires de puériculture, deux agents d'entretien, un responsable de cuisine et une secrétaire comptable.

# **Inscriptions**

Les préinscriptions se font auprès de la Directrice et la liste d'attente est gérée dans l'ordre chronologique des demandes : il est donc important de s'inscrire le plus tôt possible. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site internet : <a href="https://www.aape.free.fr">www.aape.free.fr</a>, et auprès de la Directrice, Madame Brigitte Cotelle.

#### **Activités**

La journée des enfants est rythmée par des moments forts : accueil des enfants, collation, activités ludiques en petits groupes, repas, sieste, goûter, activités extérieures, départs avec compte rendu de la journée aux parents.

Toute l'équipe est formée à la langue des signes et la pratique au quotidien. Les parents sont invités à apprendre les signes de base en demandant au personnel le « mot du jour » !

Les enfants bénéficient également d'intervenants extérieurs : éveil gymnique avec Katalin, et collage avec Jean-Michel.

Julie, la psychologue de la crèche assure tout au long de l'année un suivi, une observation des enfants dans les différentes sections, et un accompagnement des familles qui le souhaitent.

#### Contact

Association pour l'Aide à la Petite Enfance de Ventabren - Multi-Accueil Les Farfadets Quartier les Léons - 13 122 Ventabren

Tél: 04 42 28 78 25 - Fax: 04 42 28 83 47

# Assistantes maternelles agréées



Il existe actuellement 12 assistantes maternelles agréées sur la commune, pouvant accueillir 37 enfants de 0 à 6 ans, et deux associations qui les rassemblent : Les Diablotins de Ventabren et La Compagnie des tout petits.

La liste contenant les coordonnées des assistantes maternelles et leurs disponibilités est mise à jour chaque mois et consultable sur le site internet <u>www.ventabren.fr</u>, rubrique « Enfance Jeunesse ».

## Relais d'Assistantes Maternelles

La commune de Ventabren a adhéré au Relais d'Assistantes Maternelles d'Aix-en-Provence au mois de janvier 2015.

Cette adhésion permet aux familles d'obtenir des informations sur ce mode de garde, demander la liste des assistantes maternelles déclarées disponibles et bénéficier d'une aide dans leurs démarches administratives, en leur qualité d'employeur.

Les assistantes maternelles de la commune peuvent quant à elles bénéficier d'un accès privilégié au Relais, au travers d'actions communes, de rencontres et d'échanges, de formations et renseignements pratiques, et d'un lieu d'accueil pour des activités de groupe.

Le Relais d'Assistantes Maternelles effectue des permanences sur le territoire communal, au Centre de loisirs « La Marelle », à raison de deux demi-journées par mois :

- une demi-journée d'animation assurée par une éducatrice de jeunes enfants, réservée aux assistantes maternelles accompagnées des enfants dont elles ont la garde,
- une demi-journée de permanence administrative, où parents et assistantes maternelles peuvent obtenir tout renseignement utile d'ordre administratif.

Les dates et horaires des permanences sont consultables sur le site internet de la commune.

#### Contact

Relais d'Assistantes Maternelles 50 Place du Château de l'Horloge – 13090 AIX EN PROVENCE

Tél: 04 42 95 14 98 – Mail: relaisassistante.maternelle@wanadoo.fr

# **Contacts utiles**

### Mairie de Ventabren

17, Grand Rue – 13122 VENTABREN 04.42.28.80.14

Site internet: www.ventabren.fr

#### Pôle Enfance-Jeunesse

Quartier La Crémade – 13122 VENTABREN

Tél: 04.84.47.01.55

## Centre de loisirs « La Marelle »

Quartier La Crémade – 13122 VENTABREN

Tél: 04.42.28.88.63 - En cas d'urgence: 06.89.81.81.83

Email: <u>alsh@mairie-ventabren.fr</u>

## Restaurant scolaire

Quartier La Crémade – 13122 VENTABREN

Tél: 04.42.28.87.10

### **Ecole Maternelle**

Quartier La Crémade – 13122 VENTABREN

Tél: 04.42.28.95.77

Directrice de l'établissement : Madame Frédérique Flumiani

Email: ce.0132531f@ac-aix-marseille.fr

#### **Ecole Elémentaire**

Quartier La Crémade – 13122 VENTABREN

Tél: 04.42.28.70.43

Directeur de l'établissement : Monsieur Dominique Giraud-Claude

Email: ce.0131182p@ac-aix-marseille.fr



Ce fascicule est édité par :

Mairie de Ventabren 17 Grand' Rue 13122 VENTABREN

Tél: 04.42.28.80.14 Fax: 04.42.28.79.78

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.